



BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN

Cabinet d'Avocats

Immeuble « BOTTICELLI », Angle rues Alma et Clémenceau 98800 NOUMEA, Tél. 27 89 84

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

En un seul lot, Trois parcelles représentant une superficie totale de 4ha 2a 13ca

Une parcelle sise à Tontouta, formant le lot 19 pi section Tontouta d'une superficie de 2ha, 00a, 09ca, détachée d'une propriété plus importante connue sous le nom de propriété Joseph d'une superficie de 65ha, provenant du lot 19 de Tontouta – Commune de Paita, inventaire cadastre : 6256-557522,

Un terrain nu sis à Karenga, formant le lot 19 pi section Tontouta d'une superficie de 80a, détachée de la propriété Joseph, provenant du lot n°19 de Tontouta – Commune de Paita, inventaire cadastre : 6256-557598,

Une parcelle de terrain nu sise à Paita, section de Tontouta d'une superficie de 1ha 22a 04ca formant le lot 79, inventaire cadastre : 6256-556440,

L'adjudication aura lieu le Lundi 04 MARS 2019 à 08 heures à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa au Palais de Justice de Nouméa, Route du Faubourg Blanchot,

**Mise à prix : 50.000.000 F CFP
sans baisse de mise à prix**

En exécution d'une Ordonnance du 15 octobre 2018, n°18/912, rendue par le Juge Commissaire auprès du Tribunal Mixte de Commerce de Nouméa, aujourd'hui définitive.

A la requête de la **SELARL MARY LAURE GASTAUD**, Mandataire Judiciaire à la Liquidation des Entreprises près la Cour d'Appel de Nouméa, au capital de 1 000 000 XPF, immatriculée au RCS sous le numéro B 592 279, dont le siège est à Nouméa, Immeuble Le Fortin, Ibis, boulevard Extérieur, représentée par sa gérante en exercice, en sa qualité de liquidateur de **La SAS Hôtelière & Touristique de Tontouta**,

Pour lequel domicile est élu au **CABINET BOISSERY- DI LUCCIO - VERKEYN**, Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA, qui sont constitués et continueront d'occuper pour elle, sur la poursuite de vente sur saisie immobilière et ses suites,

En présence ou lui dûment appelée de :

SAS Hôtelière & Touristique de Tontouta, inscrite au RCS de Nouméa sous le n°B065036, BP 8 – 98840 PAITA TONTOUTEL, **Partie saisie**,

Il sera procédé le **LUNDI 04 MARS 2019 à 08 heures 00**, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa, au Palais de Justice, dite Ville, Route du Faubourg Blanchot, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en UN SEUL LOT, des biens immobiliers dont la désignation suit :

DESIGNATION DU BIEN SAISI

Trois parcelles représentant une superficie totale de 4ha 2a 13ca, à savoir,

* Une parcelle sise à Tontouta, formant le lot 19 pi section Tontouta d'une superficie de 2ha, 00a, 09ca, détachée d'une propriété plus importante connue sous le nom de propriété Joseph d'une superficie de 65ha, provenant du lot 19 de Tontouta – Commune de Paita, inventaire cadastre : 6256-557522,

* Un terrain nu sis à Karenga, formant le lot 19 pi section Tontouta d'une superficie de 80a, détachée de la propriété Joseph, provenant du lot n°19 de Tontouta – Commune de Paita, inventaire cadastre : 6256-557598,

* Une parcelle de terrain nu sise à Paita, section de Tontouta d'une superficie de 1ha 22a 04ca formant le lot 79, inventaire cadastre : 6256-556440,

Et les constructions y édifiées consistant en des restes de bâtiments de l'hôtel dénommé « Tontoutel ».

Figurant à l'inventaire cadastral sous les références suivantes :

N°PARCELLE NIC	SECT. CADASTRALE LOTISSEMENT / MORCELLEMENT	REF / N° D'EXTRAIT / ENR. / SIGNATURE	N°LOT N° LOT COPRO	SUPERF.
221 00945 001 6256-557522	TONTOUTA		19P	2ha 0a 9ca
221 83060 001 6256-557598	TONTOUTA	ACP / 00768 / 23-07-1982 27- 07-1982	19P	80a 0ca
221 00630 116 6256-556440	TONTOUTA	ACP / 00438 / 10-02-1999 12- 02-1999	79	1ha 22a 4ca

Tel que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve y compris tous droits y attachés même omis dans la désignation, tous immeubles par destination qui peuvent en dépendre, toutes améliorations ou augmentations qui pourront y être faites par la suite.

MISE A PRIX

**CINQUANTE MILLIONS DE FRANCS CFP (50.000.000 F CFP)
sans baisse de mise à prix.**

Il sera, en outre, déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raisons d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des Charges précisant les clauses et conditions de cette vente a été dressé par le **CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN**, et déposé le 10 décembre 2018 au greffe du Tribunal de Première Instance de NOUMEA où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

FRAIS

Tous les frais de poursuites, de vente et d'adjudication et les droits proportionnels et gradués seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN. Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle des rues Alma et Clémenceau à NOUMEA Tél. 27 89 84 poursuivant la vente, ou au Greffe du Tribunal de Première Instance de Nouméa où est déposé le cahier des charges.

Me Céline DI LUCCIO, Avocat - Pour extrait